

Jean Perrin Hebdo

Semaine paire du 14 avril au 18 avril 2014

Pour toutes vos infos, ayez le réflexe Jean Perrin Hebdo

Collège Jean Perrin 1 chemin des Fayettez, 26130 St Paul Trois Châteaux ☎ 04 75 04 74 69 📠 04 75 96 66 60
Site Internet : <http://www.ac-grenoble.fr/college/sp3c.jean.perrin> — @mail : Ce.0261032F@ac-grenoble.fr



AGENDA

Stage APOR : du 14 au 18 avril 2014

Epreuve orale du DNB : Histoire des Arts les 13 et 14 mai matin.

Voyage en Angleterre (Londres) :

4^h6,7 et 3^h5,6 de Mmes Racine et Meini du 20 au 26 avril 2014

Voyage en Angleterre (Rochester) :

4^h2,3,4,5 LV1 Anglais de Mme Vélard du 21 au 26 avr il 2014

REUNIONS DE PRESENTATION DU COLLEGE

Mardi 22 avril 2014 à 17h30 au collège en salle polyvalente pour les écoles du Pialon, Plein Soleil, Le Resseguin, Notre Dame et de St Restitut

Jeudi 17 avril à l'école de Montségur à 17h30

ORAL HISTOIRE DES ARTS

Epreuve orale du DNB

L'épreuve orale d'Histoire des Arts se déroulera le mardi 13 mai matin et le mercredi 14 mai matin.

Les élèves de 3^e ont remis leurs fiches de choix de s œuvres pour l'oral d'Histoire des Arts.

Les convocations nominatives pour l'épreuve seront remises aux élèves à partir du 14 avril 2014.

Nous leur rappelons qu'ils devront se présenter avec leur convocation, une pièce d'identité et leur porte-vues d'Histoire des Arts. Ils pourront disposer de quelques notes succinctes (format A5). Ils seront interrogés durant 15 minutes.

Les élèves seront tous évalués suivant la même grille d'évaluation. Les notes ne seront connues qu'avec l'ensemble les notes du DNB.

DICTEE SOLIDAIRE

La dictée solidaire au profit de l'UNICEF aura lieu le mardi 22 avril de 10h à 10h25. De nombreux lots à gagner dont 2 bons d'achat au centre Leclerc de 70 euros et une tablette tactile.

Inscrivez-vous nombreux Le Club Solidaire-UNICEF

RAPPEL DES RECUPERATIONS

DU PONT DE L'ASCENSION

Récupérations du Pont de l'Ascension :

- Mercredi 23 avril 2014 après-midi : cours du vendredi matin (semaine paire) de 9h à 12h.

- Mercredi 28 mai 2014 après-midi : cours du vendredi après-midi (semaine paire).

Les transports et la demi-pension seront assurés.

INTERVENTION DES ANCIENS MAIRES

Les lundi 7 avril et mardi 8 avril, les élèves de 5 classes de 6^{ème} ont bénéficié de la venue d'anciens élus membres de l'association des anciens maires de la Drôme, dans les cours d'éducation civique de Mrs Bayle, Madier et Sadki. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des programmes de géographie et d'éducation civique qui demandent d'étudier le thème de la commune. C'est une façon différente d'apprendre, différente d'une leçon classique, par le biais d'un échange entre les générations .Ils ont présenté aux élèves le fonctionnement des institutions municipales. Les intervenants ont été très agréablement surpris par la préparation effectuée par les professeurs d'éducation civique et par les questions des élèves au sujet du rôle des élus, du nombre de conseillers par commune, des projets municipaux, des conseils municipaux de jeunes, du budget des communes et même des indemnités attribuées aux élus locaux. Certains élèves ont pris des notes au fur et à mesure de la discussion présentées ci-après :

I) Les élections municipales

On peut commencer à se présenter à partir de la majorité à 18 ans. Le plus jeune maire élu cette année est étudiant et n'a que 18 ans. Il n'y a pas d'âge limite pour se présenter à l'élection. Le plus vieux maire actuel a 92 ans, il vient d'être réélu pour la 12^e fois pour 6 ans.

Les candidats sont des citoyens qui généralement auparavant étaient déjà impliqués dans la vie associative locale. Ils ne se présentent pas pour faire fortune mais par souci d'être utiles à la collectivité, de rendre service à leurs concitoyens.

Dans les plus petites communes, les électeurs peuvent choisir les candidats qu'ils préfèrent au sein des listes. Par contre dans les communes plus peuplées, il faut voter pour la liste en entier; Si une liste obtient 50 % des voix + 1, c'est-à-dire la majorité absolue, elle est élue au premier tour. Sinon il faut faire un deuxième tour à la majorité relative.

Une fois le conseil municipal élu, les conseillers se réunissent et votent pour choisir le maire et ses adjoints.

II) Le maire, ses pouvoirs, son statut, son rôle

Etre maire n'est pas un métier, c'est une fonction électorale qui donne droit à une indemnité mais pas à un salaire. Dans les petites communes, les maires sont souvent des retraités. Sinon ils exercent tous un métier en plus de leur activité politique. L'indemnité s'élève à environ 600 euros pour un petit village et peut monter à plus de 3000 euros pour une grande ville. D'ailleurs le maire de Pontaix ne gardait pas cet argent. Il le rendait à la commune pour financer l'entretien des espaces verts. Le maire dispose de pouvoirs étendus. Il

est le représentant de l'État au niveau local. A ce titre il est officier d'état-civil et officier de police judiciaire. Chaque fois que quelqu'un naît ou décède, il est obligatoire de venir à la mairie pour faire une déclaration inscrite dans un registre. De plus, en France, seul le mariage à la mairie est obligatoire. Si le maire n'est pas là, un adjoint peut le suppléer. La commune et le conseil municipal doivent gérer le territoire au niveau local. C'est parfois difficile pour les petites communes dont le budget est très limité. Par exemple le maire de Pontaix a mis six ans pour trouver le financement d'un pont au-dessus de la Drôme afin de traverser la rivière même en période de crue. La commune peut construire des bâtiments collectifs (gymnases, salles des fêtes, garderies, écoles primaires ...) L'ancien maire de Châteauneuf-du-Rhône a aussi expliqué tous les travaux pour améliorer les réseaux et les façades du centre-ville de sa commune. L'ancienne adjointe aux affaires sociales de Pierrelatte a expliqué le rôle d'aide aux personnes en difficulté au niveau municipal. Par exemple il a fallu agrandir la maison de retraite.

Oriane Froment, Yasmina Abdelmounnai, Chadia El Harane, d'Orlane Ivanez et Fabio Charrière, tous en 6e 1.



Un grand merci à M. Jullian, Président de l'association et ancien maire de Châteauneuf du Rhône, Mme Pérez ancienne adjointe au maire de Pierrelatte, M. Malicorne ancien maire de Pontaix qui ont fait preuve de beaucoup de pédagogie en tentant d'apporter aux questions des élèves des réponses les plus claires et les plus simples possibles, avec beaucoup d'amabilité et les ont incités à s'engager eux-mêmes dans la vie de leur commune.

Une nouvelle intervention se déroulera le 17 avril pour la classe de 6⁵

Rédactrice en chef : Agnès Olmos
Secrétaires : rédaction Chantal Grégoire
 relecture Odile Dollé
Webmaster : Philippe Grangaud
Directrice de publication : Hombeline Vincent